



Des Autochtones du Manitoba craignent le projet de loi antiterroriste C-51

Mise à jour le lundi 23 février 2015 à 17 h 04 HNE

8 PARTAGES   +   AA



Le grand chef de l'Organisation des chefs du sud du Manitoba (SCO), Terry Nelson, dénonce la mesure prise par Ottawa. Photo : ICI Radio-Canada

Le grand chef de l'Organisation des chefs du sud du Manitoba (SCO), Terry Nelson, croit que le libellé du projet de loi antiterroriste C-51 du gouvernement de Stephen Harper facilitera l'arrestation d'Autochtones qui exercent leur droit de tenir des manifestations pacifiques.

La loi, si elle est adoptée, donnera plus de pouvoirs au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) pour déjouer des complots terroristes, contrecarrer des transactions financières et perturber secrètement des sites Internet radicaux.

Elle permettrait également à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) d'obtenir plus facilement un engagement à ne pas troubler l'ordre public afin de restreindre les déplacements d'un suspect.

Il est aussi entendu, dans le projet de loi, qu'en « sont exclues les activités licites de défense d'une cause, de protestation, de manifestation d'un désaccord ou d'expression artistique ».

À lire aussi :

- [Le ministre Kenney contredit son propre gouvernement sur le projet de loi antiterroriste](#)
- [Le libellé du projet de loi C-51 ouvre la voie à l'espionnage politique, dit Mulcair](#)
- [Projet de loi antiterroriste : mise en garde d'une ex-commissaire à la protection de la vie privée](#)

Terry Nelson dit que le projet de loi C-51 confère un trop grand pouvoir discrétionnaire aux policiers et au SCRS permettant de détenir des citoyens sans aucun mandat.

« Selon le projet de loi antiterroriste, les Autochtones qui manifestent pour les droits conférés par traité, les droits fonciers ou pour la protection des ressources naturelles pourraient être considérés comme des écoterroristes. »

— Terrence Nelson, grand chef de l'Organisation des chefs du Sud du Manitoba

La chef du Parti vert Elizabeth May a rappelé mardi à la Chambre des communes que certaines manifestations peuvent enfreindre la loi, mais cela ne signifie pas qu'elles sont violentes. Elle a donné l'exemple de protestataires tentant de bloquer l'accès à un oléoduc. « Des activités pacifiques seront-elles exemptées de la loi? », a-t-elle demandé.

Le premier ministre Stephen Harper a déclaré que le projet de loi « avait été rédigé de façon à ce qu'on puisse empêcher la promotion et la perpétration d'actes terroristes et non des activités conformes à la loi ».

Terry Nelson n'est pas rassuré par les propos du premier ministre. « Ce projet de loi crée un environnement de conflit et de forte violence potentielle entre le peuple et le gouvernement. C'est une loi dangereuse », affirme-t-il.

Le projet de loi C-51 est actuellement à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes. Le gouvernement Harper a cependant fait adopter une motion jeudi pour que le débat à cette étape se termine lundi soir. Le projet de loi retournera ensuite à l'étude en comité parlementaire.

8 PARTAGES   +   

Important Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, **chaque commentaire soumis sur les tribunes de Radio-Canada.ca sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur** (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la netiquette. Bonne discussion !

Connexion | [S'inscrire](#)

4 Commentaires



Écrire un commentaire ici

[Soumettre](#)

[Les plus récents](#)

Accueil Grands titres International Régional Politique Économie Sports Arts et divertissement Santé Techno Science Alimentation Insolite Réflexion Plaisirs	Audio • Vidéo Dossiers Interactif Blogues Webfictions Conditions météo Conditions routières Conditions de ski Concours Témoign	Télévision et radio ICI Radio-Canada Télé ICI Radio-Canada Première ICI Musique Autres sites ICI Tou.tv ICI Musique ICI RDI Radio Canada International ICI Artv ICI Explora Jeunesse CBC.ca Archives Partenaires Sirius TV5	Ressources À propos de CBC/Radio-Canada Aide à la navigation Boutique Radio-Canada Comment soumettre un projet Communiqués Contenus éducatifs - Curio Emplois Foire aux questions Hyperliens de référence Mises au point Nos coordonnées Publicité Services français de Radio-Canada Signalétique Transparence et responsabilisation Vente d'archives Vidéodescription	Centre des membres Baladodiffusion Cyberlettre Fils RSS Mon profil MP3 en direct Services mobiles Widgets ICI Radio-Canada.ca en page d'accueil
---	---	---	---	---